



LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARREFOUR
DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES DU
QUÉBEC A PRIS FORME.

EN EFFET, DEUX REPRÉSENTANTS DES CINQ COMITÉS RÉGIONAUX SE SONT RÉUNIS LE 14 OCTOBRE DERNIER POUR UNE PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA NOUVELLE FORME.

LORS DE CETTE RENCONTRE, LE C.A. A ACCEPTÉ LE PROGRAMME D'ACTION DU CAFMQ POUR 1978-79. ENCORE CETTE ANNÉE, LE CARREFOUR ENTEND MENER SON ACTION A PARTIR DE DEUX AXES:

- PAR RAPPORT A LA RÉGIONALISATION: FRANCHIR LA PREMIÈRE ÉTAPE DU PROCESSUS DE RÉGIONALISATION (MAI 78-MAI 79) DANS LE CADRE DU MANDAT DES COMITÉS RÉGIONAUX;
- PAR RAPPORT A LA SITUATION DE MONOPARENTALITÉ: SUSCITER LA RÉFLEXION CHEZ LES ASSOCIATIONS DE BASE SUR LA SITUATION DE MONOPARENTALITÉ.

(Voir en page 3,4 et 5 les points marquants du plan d'action pour 1978-1979).

sommaire

	page
Quoi de neuf au CAFMQ.	
Le nouveau Conseil d'administration du CAFMQ	3
Plan d'action du CAFMQ pour 78-79	3-4-5
Démission de Louise Boivin, directrice générale	6
Démission de Bertrand Léger, trésorier l'Exécutif.	6
Nomination de la nouvelle directrice générale	7
Comité de structures	7
Commentaire	
A propos du Bulletin de liaison.	8
Ressources	
Ouverture d'une maison des femmes sur la Côte-Nord	9
Avec eux entre deux foyers	9
Le regroupement provincial des garderies à but non-lucratif du Québec.	10
Informe/action	
Nouvelle politique en matière de garderies	11-12
Nouvelle politique en application concrète	12-13
A travers la province	
Que font nos soixante associations.	14
Collectivités nouvelles	
Sur l'année internationale de l'enfant... La persuasion clandestine.	15

Réalisation du bulletin

Rédaction et mise en page: Claire Leblanc

Dépôt Bibliothèque nationale

quoi de neuf au carrefour

trois

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAFMQ

En se dotant d'une structure régionale le CAFMQ ajoutait à sa structure opérationnelle une nouvelle dimension. D'ores et déjà le nouveau maillon dans la structure du CAFMQ porte le nom de Comité régional. Sur une possibilité de neuf régions on compte, maintenant, à travers la province cinq(5) Comités régionaux formés dans les régions suivantes: Mauricie-Lanaudière, Montréal-métropolitain, Québec, Rive-sud de Montréal et Saguenay Lac St-Jean.

Pour les autres régions à venir le bilan se lit comme suit: l'Estrie poursuit toujours ses démarches dans le but de se régionaliser. Les régions de la Gaspésie-Bas St-Laurent-Côte-Nord et du Nord-Ouest ne sont pas en mesure de faire le pas en ce moment, finalement la région de l'Outaouais ne compte aucune association affiliée au CAFMQ.

Deux(2) représentants élus parmi les membres des cinq(5) Comités régionaux dûment formés assistaient à la première rencontre du Conseil d'administration du CAFMQ le 14 octobre dernier. Il nous fait plaisir de vous transmettre les noms de ces représentants au nouveau Conseil d'administration.

Région:

Représentants:

Mauricie-Lanaudière

Pauline Lippé
Ronald Clavet

Québec

Rita Paquet
Denise Godbout

Montréal-métropolitain

Thérèse Patricia Millard
William J. Lavoie

Rive-sud de Montréal

Marie Vinet
Colette Lapointe

Saguenay Lac St-Jean

Annie Després
Monique Hudon

-o -o -o -o -o -o-

PLAN D'ACTION DU CAFMQ POUR 1978-79

Retour sur le Conseil d'administration du 1er octobre 1977 et sur l'Assemblée générale annuelle du 21 mai 1978:

Un bref retour en arrière nous rappelle que lors du Conseil d'administration du 1er octobre 1977, les délégués des associations locales reconnaissaient au Carrefour provincial un rôle MOTEUR. C'est-à-

dire un MOTEUR qui provoque la base, l'anime, l'informe et qui tente de redonner à celle-ci les outils pour se renforcer. En même temps ce MOTEUR se nourrit lui-même du milieu c'est-à-dire qu'il est en constante recherche face à la situation de monoparentalité et qu'il est en contact étroit avec les organismes du milieu.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée générale du 21 mai dernier, on se souvient que le Comité de structures soumettait aux membres du CAFMQ une proposition globale relative à la régionalisation. Après discussion sur les 8 propositions comprises dans ledit projet et quelques amendements apportés, l'ensemble des propositions faisait l'objet d'une résolution adoptée à l'unanimité.

Ces deux rencontres ont permis au CAFMQ de préciser ses orientations depuis sa fondation et de se donner une nouvelle structure afin de poursuivre plus efficacement ses objectifs.

DEUX AXES D'ACTION POUR 1978-79

Compte tenu du rôle et des objectifs du Carrefour en tant que regroupement provincial et compte tenu du rôle et des objectifs des Comités régionaux dans la première étape du processus de régionalisation (mai 78- mai 79), les représentants au C.A. ont accepté le principe des Sessions éducatives présentées à trois niveaux, soit: provincial, régional et local.

A) Par rapport à la régionalisation

Le plan d'action du CAFMQ pour l'année 1978-79 vise, par rapport aux structures, à l'application pratique du mandat des Comités régionaux dans la première étape (mai 78-mai79) du processus de régionalisation.

Il est résolu:

- a) que des Sessions provinciales de formation (relation d'aide, leaders, techniques d'organisation de groupe) soient offertes aux membres des Comités régionaux afin de permettre plus d'uniformité dans la formation;
- b) que ces Sessions de formation soient reprises, au niveau régional, (selon les besoins et les attentes des régions) par les membres de Comités régionaux, si les régions le désirent;
- c) qu'une rencontre locale d'information et de formation ait lieu dans toutes les associations dans le but d'évaluer dans quelle mesure on est prêt pour la deuxième étape du processus de régionalisation et s'il y a lieu de procéder à l'élection des membres des Comités régionaux pour l'année 1979-80.

B) Par rapport à la situation de monoparentalité:

Encore cette année le Carrefour désire amener ses membres à réfléchir sur la dimension collective de la monoparentalité à partir d'une situation concrète. Compte tenu que l'année 1979 a été proclamée "Année internationale de l'enfant" et compte tenu que dans l'organisation sociale actuelle, la majorité des "chargés d'enfants" ne disposent pas des ressources financières minimales pour assurer aux enfants dont ils ont la charge une qualité de vie satisfaisante, le CAFMQ a choisi de porter sa réflexion sur l'enfant.

Il est résolu:

- a) que le thème de réflexion pour l'année qui vient, soit: "L'enfant des familles monoparentales", avec des sous-thèmes (par exemple: placement d'enfant, droit aux garderies, enfant via appareil judiciaire, etc...) Ce thème fera l'objet d'une Session éducative au niveau provincial.
- b) que ce thème ou un des sous-thèmes soit repris dans le cadre des Sessions régionales de formation si les régions le désirent;
- c) qu'au cours d'une rencontre locale, dans toutes les associations, on évalue le désir et la possibilité d'initier une action commune (provinciale) à partir d'un des sous-thèmes.

RÉALISATION ET FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION

Comme par les années passées le CAFMQ prévoit réaliser son programme d'action par le biais des Sessions éducatives dans le cadre des OVEP. Au moment où nous rédigeons ces pages, notre organisme n'a pas encore reçu la confirmation de la DEGA nous assurant cette aide financière. Souhaitons que cette confirmation et ces argents nous parviennent à temps pour réaliser notre programme d'action.

CALENDRIER PROPOSÉ POUR LES SESSIONS 1978-79

Ce calendrier sera transmis aux responsables des Comités régionaux et de toutes les associations locales aussitôt que nous aurons reçu la confirmation de la subvention de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA).

DÉMISSION DE LOUISE BOIVIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le 18 août dernier, Louise Boivin quittait son poste de directrice générale au CAFMQ. Louise travaille maintenant au projet SORIF (Service d'orientation et de relance industrielle pour les femmes); ce service s'adresse au femmes chefs de famille qui désirent s'orienter vers le marché du travail. Inutile que c'est un domaine qu'elle connaît bien!

Soulignons que le mandat de Louise Boivin en tant que directrice générale du CAFMQ s'est avéré dynamique et efficace. Au cours de ces deux années passées au CAFMQ elle a accompli un travail de fond. D'abord ce fut la mise sur pied du Secrétariat permanent à Montréal. Convaincue de la nécessité de redéfinir les objectifs du Carrefour, elle s'est attaquée à la tâche par le biais du Projet de réflexion, où membres et leaders d'associations soutenus par des travailleurs sociaux et une coordonnatrice ont réfléchi ensemble sur la situation de monoparentalité et les regroupements monoparentaux et sur le Carrefour provincial. De cette réflexion est ressortie la pertinence de la redéfinition des objectifs du Carrefour et de la mise sur pied d'une nouvelle structure: la régionalisation.

Connaissant fort bien la problématique des familles monoparentales et leurs principaux besoins, elle n'a jamais hésité, au niveau de la représentation auprès de différents organismes, à défendre avec acharnement les intérêts des familles monoparentales dont la grande majorité sont dirigées par une femme et vivent avec un revenu insuffisant.

Félicitations et bon succès à Louise dans son nouveau travail!

-o -o -o -o -o -o -o-

DÉMISSION DE BERTRAND LÉGER, TRÉSORIER À L'EXÉCUTIF

Dans une lettre datée du 24 septembre 1978, Bertrand Léger, trésorier à l'Exécutif nous informait de sa démission à ce poste.

Bertrand avait été élu à ce poste une première fois en mai 1977 et réélu pour un deuxième mandat à l'Assemblée générale du 21 mai 1978. C'est Lise Gagnon, secrétaire exécutive qui prend la relève au poste de trésorier. Voici la composition de l'Exécutif suite à la démission de Bertrand.

Hélène Pronovost, présidente
Henriette Therrien, vice-présidente
Lise Gagnon, trésorière
Marguerite Favreau, secrétaire
Thérèse Desbiens, conseillère

Merci à Bertrand pour le temps qu'il a consacré au CAFMQ.

-o -o -o -o -o -o -o-

NOMINATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Suite à la démission de Louise Boivin, l'Exécutif a ouvert le poste de directeur général à tous les membres du Carrefour.

Un Comité de sélection composé de six personnes, (Louise Boivin, Thérèse Desbiens, Lise Gagnon, Monique Hudon, Jacques Lizée et Henriette Therrien avait pour mandat de recommander à l'Exécutif trois candidatures par ordre de priorité. Le concours s'est poursuivi en trois étapes: présentation des curriculum vitae, rédaction, par les candidats, d'un texte à partir des objectifs du CAFMQ et entrevue avec les candidats.

Ces trois étapes franchies, le Comité de sélection a recommandé à l'Exécutif la candidature de Claire Leblanc. Cette dernière occupe le poste de directrice générale du CAFMQ depuis le 23 septembre dernier.

-o -o -o -o -o -o -o -

COMITÉ DE STRUCTURES

Suite à la proposition de l'Assemblée générale annuelle du CAFMQ tenue le 21 mai 1978 dernier, qui se lit comme suit:

"Que le Comité de structures poursuive le travail déjà commencé de la mise à jour des règlements du CAFMQ et que mention de ce travail soit faite dans le Bulletin de liaison afin d'inviter les associations à apporter leurs modifications."

J'invite tous les membres du Carrefour, toutes les associations locales ainsi que tous les Comités régionaux à me faire parvenir leurs propositions de modification au niveau de la constitution et/ou des règlements généraux, afin que le Comité puisse étudier ces modifications et apporter des propositions concrètes lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Toutefois, j'aimerais aussi vous rappeler selon l'article 66(a) des règlements généraux, que toute modification à la constitution ou aux règlements généraux, doit être soumise par écrit au secrétariat du CAFMQ au moins deux mois avant l'Assemblée générale annuelle.

Le Carrefour c'est notre affaire!

Henriette Therrien
Responsable du Comité de structures.

-o -o -o -o -o -o -

A PROPOS DU BULLETIN DE LIAISON

Si le Bulletin de liaison se doit d'être à l'image du Carrefour provincial (tous les membres des associations et les membres individuels), je me vois dans l'obligation de constater que présentement ce n'est pas le cas.

Le Bulletin de liaison a été et est, jusqu'à aujourd'hui, en grande partie le résultat de "l'inspiration" de la directrice générale. Sauf la chronique "Quoi de neuf au Carrefour" qui est directement liée au quotidien du secrétariat permanent et aux activités du Carrefour provincial, les autres chroniques sont des espaces ouverts à tout membre qui veut participer à la production du bulletin. Chacun peut et doit faire part de tous ce qui est d'intérêt provincial relatif à l'existence du Carrefour dans sa dimension collective.

Il serait intéressant que des articles de fond traitant de différents aspects (social, économique, juridique et politique) de la famille monoparentale nous parviennent régulièrement.

A l'occasion, un membre du Carrefour ou une équipe dans une association pourrait faire l'analyse d'un livre, d'un article de revue ou de journal qui est en rapport direct avec la problématique monoparentale.

"A travers la province" ne se veut pas une énumération d'évènements chronologiques, mais bien une chronique où toutes les associations nous informent de ce qui se passe et comment ça se passe chez-eux. Une chronique où chaque association nous parle des projets et des activités! des succès, des échecs! Pourquoi on a réussi? pourquoi on a échoué? Les aspects positifs ou les difficultés qu'on a rencontrés dans nos initiatives et comment on est arrivé ou non à intéresser ou à mobiliser nos membres!

Ces différents articles, ces différentes analyses et l'évaluation de nos succès ou de nos échecs seraient des acquis pour toutes les associations et le Carrefour, et répondraient ainsi à un des premiers buts de la régionalisation, soit: "créer des liens entre les associations locales par des rencontres, des activités communes, des échanges de services, des actions régionales, etc.."

De plus, l'ensemble du Bulletin de liaison, ainsi rédigé, serait le reflet d'un regroupement qui a la volonté de devenir fort et uni dans le but de faire avancer la cause de ses membres et signifier à la population en général que le CAFMQ a le goût du dynamisme.

Claire Leblanc
Directrice générale

#

OUVERTURE D'UNE MAISON DES FEMMES SUR LA CÔTE-NORD

Les femmes de la Côte-Nord bénéficient depuis septembre dernier d'une maison où il leur est possible de trouver accueil, information et refuge en cas de besoin. En effet, grâce à l'initiative de quelques-unes d'entre elles, une "Maison des femmes" dessert toute la Côte-Nord, depuis quelques temps, dans la région de Baie-Comeau-Hauterive.

Cette maison est accessible à toutes les femmes, quelque soit leur âge, leur milieu et leurs besoins et accorde une attention prioritaire aux femmes en difficulté. La maison voit à favoriser les liens entre les diverses associations de femmes et travailler en collaboration avec les services existants dans la région tels les hôpitaux, le C.S.S., le C.L.S.C., les corps policiers, les écoles et enfin avec toute la population en général.

Les responsables du projet veulent créer à l'intérieur de cette Maison des femmes, un centre de rencontre, une clinique d'auto-santé axée tant sur la santé physique que mentale et enfin un centre d'accueil ouvert nuit et jour pour les femmes en difficulté. Un centre de documentation sera de plus mis sur pied tout comme un service d'aide aux femmes victimes de discrimination.

Pour assurer la réalisation de ce projet, une campagne de financement a débuté en juin et se poursuit présentement dans le but de recueillir les souscriptions des citoyens de la Côte-Nord et de toutes les autres régions du Québec. La Maison des femmes de la Côte-Nord a vu le jour et continuera de fonctionner dans la mesure où les responsables de ce projet auront les fonds nécessaires pour une telle opération.

Toutes personnes désirant de plus amples informations à ce sujet doivent communiquer à:

Maison des femmes de la Côte-Nord
C. P. 413
Hauterive, Qué.

÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷

AVEC EUX ENTRE DEUX FOYERS

Veillez prendre note que le centre "Avec eux entre deux foyers" ouvrira ses portes pour une deuxième saison, le 6 novembre prochain.

Ce centre a pour objectif général de favoriser les rapports positifs entre l'enfant et ses parents en instance de divorce ou de séparation.

Ce projet est subventionné par le gouvernement du Canada, ses services sont donc gratuits. Pour toutes informations: Tél: 323-0225.

∴ ∴ ∴ ∴ ∴ ∴ ∴

LE REGROUPEMENT PROVINCIAL DES GARDERIES À BUT NON-LUCRATIF DU QUÉBEC

Echos de l'Assemblée générale du Regroupement:

Les 7 et 8 octobre derniers, le CAFMQ comme tous les organismes intéressés à la question des garderies était invité à l'assemblée générale du regroupement provincial. La directrice générale du CAFMQ a donc assisté toute la fin de semaine à des débats intéressants concernant la situation actuelle et l'avenir des garderies.

Sur la situation actuelle, il n'y a rien à ajouter à ce qui est écrit dans la chronique "Informe/action". En fait, la grande majorité des garderies a protesté vigoureusement devant la nouvelle politique du Ministère des affaires sociales en disant qu'elle n'apportait aucune solution aux problèmes actuels.

En ce qui concerne l'avenir, le regroupement s'est prononcé pour demander un réseau de garderies "privées-conventionnées", c'est-à-dire des garderies mises sur pied par les communautés locales, financées par l'Etat à 80% et où les parents et moniteurs peuvent garder un certain contrôle sur la pédagogie. Cependant environ 1/3 des participants auraient préféré demander un réseau "public" de garderies, entièrement financé par l'Etat et donc gratuites pour les usagers. Les partisans du réseau public croient qu'il vaut mieux perdre le peu de contrôle qu'on a sur la pédagogie mais rendre réellement les garderies accessibles à toutes les familles en les faisant mettre sur pied par l'Etat (comme les écoles) et en les faisant financer entièrement par lui.

Quoi qu'il en soit c'est un pas très positif que la naissance de ce regroupement provincial qui est à l'avant-garde de la lutte pour des garderies dans toutes les régions du Québec. Nous invitons les associations du Carrefour à s'intéresser de plus près à la question des garderies, à communiquer avec les garderies de leur région, à les visiter et à les appuyer dans leur lutte.

L'existence d'un large réseau de garderies est nécessaire pour toutes les familles y compris les familles monoparentales. En effet, comment retourner sur le marché du travail si personne ne peut garder les enfants ou encore si les services de garde sont tellement chers qu'ils mangent la moitié d'un salaire hebdomadaire? Puisque notre thème de l'année est "L'enfant des familles monoparentales" nous aurons à revenir sur cette question. Envoyez-nous vos commentaires...

Pour communiquer avec le Regroupement provincial, signalez le numéro suivant: (514) 525-2489

÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷

NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE GARDERIES PRÉSENTÉE PAR LES MINISTRES DENIS LAZURE ET PIERRE MAROIS, VENDREDI LE 6 OCTOBRE 1978.

Nous reproduisons ici l'essentiel de la nouvelle politique en matière de garderies du gouvernement québécois. Politique émise le 6 octobre dernier par les ministres Denis Lazure et Pierre Marois.

LA GARDE DES JEUNES ENFANTS: UNE NOUVELLE POLITIQUE.

Les éléments de la nouvelle politique sont les suivants:

Le gouvernement prévoit un plan de développement triennal en matière de garde. Dès la première phase de ce plan, \$10 millions de plus seront consacrés au budget des garderies.

A compter d'aujourd'hui, en fait rétroactivement au 1er octobre, un montant de \$9.00 par jour, par enfant (au lieu de \$8.00) sera accordé aux parents selon leur revenu et le nombre d'enfants à la charge. Il faut, par ailleurs, rappeler que cette aide du gouvernement est basée sur le revenu des parents et qu'elle décroît au fur et à mesure que les revenus augmentent. Les parents auront toujours, cependant, conformément à la politique en vigueur actuellement, à payer le premier dollar.

A compter du 1er décembre, le gouvernement du Québec accordera aux garderies sans but lucratif dont les usagers sont majoritaires au conseil d'administration, une subvention au fond de roulement égale à 15% de l'aide totale accordée actuellement aux parents par le gouvernement. Cette aide vise essentiellement à permettre aux garderies sans but lucratif qui font présentement face à des problèmes financiers réels de pouvoir vivre un peu plus à l'aise et ainsi être mieux à même de faire face à leurs obligations et assumer leurs responsabilités.

A compter du 1er avril, afin d'aider toutes les garderies à renouveler leur équipement (jouets, matériel didactique...) ou à améliorer leur locaux, une aide spéciale de \$40.00 par place sera accordée à toutes les garderies ayant au moins trois ans d'expérience. Cette aide spéciale sera renouvelée par la suite une fois tous les trois ans. Environ 50% des garderies seront éligibles à cette aide dès l'entrée en vigueur de cette mesure.

Afin d'encourager progressivement la diversification des modes de garde, et ce, pour mieux tenir compte des besoins réels des parents, besoins qui varient forcément d'une région à l'autre, le gouvernement du Québec a prévu pour cette année un budget supplémentaire de \$400,000 qui s'ajoutera au \$4 millions supplémentaires déjà accordés cette année pour les garderies. Ce budget permettra d'expérimenter la mise en place de nouveaux modes de garde qui seront orientés prioritairement vers, notamment:

- le développement de modes de garde pour les jeunes enfants d'âge scolaire (de 5 à 12 ans), soit de la maternelle à la fin du primaire;
- le développement, sur une base expérimentale, de nouveaux modes de garde mieux adaptés à la réalité des milieux semi-urbains ou ruraux comme par exemple, la garde d'enfants en milieu familial ou ce qu'on appelle les mini-garderies, soit la garde dans une maison privée, mais sous supervision, de 5 à 10 enfants par une mère de famille.

Le gouvernement a l'intention de déposer d'ici l'été une loi-cadre des services de garde qui fournira l'assise légale et administrative nécessaire à un développement futur et harmonieux des services de garde. Cette loi, qui sera préparée par le ministre des Affaires sociales, prévoira aussi la création d'une Commission des services de garde qui sera chargée à la fois de développer le système actuel de garderies, de favoriser la diversification des modes de garde et de privilégier enfin la participation des usagers des commissions scolaires, des municipalités... afin de mettre sur pied un système de garde mieux adapté aux besoins des parents et des enfants.

"NOUVELLE POLITIQUE" EN APPLICATION CONCRÈTE

Par ailleurs, avait lieu, les 7 et 8 octobre 1978, le congrès du Regroupement provincial des garderies. Les membres du regroupement réunis en Assemblée générale ont en grande majorité dénoncé l'ensemble de cette nouvelle politique en matière de garderies. Nous analysons ici, la portée de cette "nouvelle politique" en application concrète.

En fait, cette "nouvelle politique" n'est qu'une bouillie à l'ancienne, servie à la moderne. On sait qu'à l'heure actuelle les garderies tirent le diable par la queue à l'année longue. Les maigres subventions versées par le gouvernement leur permettent à peine de survivre. Il y a bien un fond de démarrage mais le plus souvent, il arrive bien après que la garderie ait été mise sur pied.

Les parents bénéficiaires du plan Bacon pourront recevoir un maximum de \$9.00 au lieu de \$8.00 par jour, ce rétroactif au 1er octobre, mais ils devront continuer de déboursier au moins \$5.00 par semaine. Résultat? Deux conjoints au salaire minimum devront dans bien des cas déboursier jusqu'à \$50. par semaine pour mettre un enfant en garderie parce qu'ils ne sont pas éligibles au plan Bacon. D'une part, encore une fois le gouvernement pénalise la garderie qui, elle, tire ces principaux revenus du fameux plan Bacon et se doit de couper dans les salaires des moniteurs pour combler un manque à gagner. D'autre part, pas étonnant

que les travailleurs des garderies gagnent des salaires de famine et fassent des centaines d'heures supplémentaire, bénévolement!

De plus une autre forme "d'aide aux garderies" conduit directement à implanter la division entre familles subventionnées et non subventionnées. En effet, le Ministère des affaires sociales accordera à partir du premier décembre une subvention aux fonds de roulement égale à 15% de l'aide totale accordée aux parents par le plan Bacon. En clair, ça veut dire que plus il y a de parents subventionnés, plus la garderie reçoit de l'argent. On imagine bien combien la tentation sera forte pour des garderies à court d'argent de sélectionner les parents qui "rapportent" le plus, suscitant ainsi la division entre les familles d'assistés sociaux (celles qui "rapportent") et les familles de travailleurs.

La goutte qui fait déborder le verre, c'est le développement des services de garde en milieu familial. C'est bien simple, une mère de famille garderait entre 5 et 10 enfants toute la journée! Pour le gouvernement c'est très économique: une travailleuse pour la enfants, pas de locaux à louer ou à aménager, un salaire minimum, sans avantages sociaux... Mais pour la femme qui aura cet emploi-là, ça signifie: surcharge de travail, isolement, impossibilité de se syndiquer...

Non, vraiment cette "nouvelle politique" n'apporte pas grand-chose à la majorité de la population. Le gouvernement refuse de permettre aux femmes d'accéder au marché du travail, en ne fournissant pas de services de garde accessibles à tous et gratuit. Et la loi-cadre des services de garde qui viendra au printemps sera certainement dans la même veine: mise sur pied au compte-goutte de nouvelles garderies, subventions insuffisantes et discriminatoires, garderies en milieu familial institutionnalisant ainsi le cheap-labor féminin...

Décidément, les garderies devront, avec tous ceux et celles qui croient dans l'importance de ce service, le revendiquer fermement auprès des pouvoirs publics. Les familles monoparentales devraient se sentir particulièrement concernées par le besoin de garderies (c'est une des principales revendications du CAFMQ dans son mémoire portant sur: La situation des femmes chefs de famille, vivant sur l'assistance sociale, présenté en novembre 1977 au MAS) et continuer de les réclamer au gouvernement provincial.

* * * * *

NOTE:

Dans notre prochain Bulletin de liaison nous vous présenterons le point de vue du regroupement S.O.S. Garderies, relatif à cette nouvelle politique du MAS.

* * * * *

QUE FONT NOS SOIXANTE ASSOCIATIONS
À TRAVERS LA PROVINCE?

VOIR LA CHRONIQUE COMMENTAIRE,

ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT-1979

En choisissant pour thème de réflexion: "L'enfant des familles monoparentales" pour l'année qui vient le CAFMQ voulait à sa façon participer à l'année internationale de l'enfant. Pour soutenir cette réflexion, nous tenterons dans les prochaines chroniques "Collectivités nouvelles" de vous offrir des articles concernant l'enfant.

Voici une première. Le texte qui suit est tiré du chapitre concernant la psychoséduction des enfants, du livre La persuasion clandestine* traduit de l'américain par Hélène Claireau.

LA PERSUASION CLANDESTINE

"Aujourd'hui, la future occupation de tous les marmots est de devenir d'habiles consommateurs." David Riesman.

Les agents de publicité cherchent à dresser les enfants non seulement en tant que futurs consommateurs, mais en tant qu'instigateurs de leurs parents à se rendre dans les magasins. Le Dr Dichter conseilla à un important fabricant d'automobiles d'enseigner à ses vendeurs à considérer les enfants comme des alliés plutôt que comme des gêneurs en faisant la démonstration d'une voiture. Il faut discuter avec eux tous les mécanismes qui attirent leur attention; c'est une excellente stratégie pour attirer le père dans la conversation.

A la fin de 1955, un rédacteur de The Nation émit l'opinion qu'un habile emploi des primes comme hameçons pour les enfants "pourrait triompher des réflexions habituelles aux parents lors d'un achat concernant le besoin, le prix, la qualité et le budget. Il citait l'exemple de la GENERAL ELECTRIC offrant un cirque de soixante pièces, un pistolet magique et un casque de voyageur interplanétaire aux enfants qui amèneraient leurs parents voir les nouveaux réfrigérateurs GE. Sylvania offrait, paraît-il, un équipement complet de voyageur spatial, comportant non seulement le casque, mais un désintégrateur, une soucoupe volante et un téléphone sans fil, aux enfants qui attireraient leurs parents dans ses magasins. Les automobiles NASH offraient une station-service jouet. L'auteur de l'article, Joseph Seldin, concluait: "La manipulation des esprits des enfants dans les domaines de la religion ou de la politique soulèverait parmi les parents une tempête de protestations et une prompt enquête de la part du Congrès. Mais dans le monde du commerce, les enfants sont une proie rêvée et légitime."

Herb Sheldon, étoile de la télévision, admirée par un grand nombre d'enfants, déclara en 1956: "Je ne dis pas que l'on doive forcer les enfants pour qu'ils harcèlent leurs parents afin qu'ils achètent les produits vantés à la télévision, mais je ne peux nier le fait qu'on agit tous les jours en ce sens. Les enfants sont des enregistrements vivants, parlant de ce que nous disons chaque jour."

*Vance Pachard, La persuasion clandestine, imprimé en France, Editions Calmann-Levy, 1958, 244 pages.